

Déclaration préalable du SGEN-CFDT FPMA des 06 et 07 juin 2016

Madame la Rectrice,
Mesdames et Messieurs,

Lors du Congrès qui vient de s'achever notre organisation a réaffirmé sa volonté réformatrice. Les principales revendications que nous portons, pour beaucoup d'entre elles depuis des années, sont :

- la suppression des concours de l'Education nationale en fin de Master 1 ;
- la titularisation sans concours des contractuel·les qui remplissent les conditions de durée de service exigées par le dispositif Sauvadet, selon des modalités à négocier ;
- que l'entreprise de refondation de l'école soit poursuivie au lycée dans la logique du "bac-3/bac+3".

Concernant la gestion du mouvement déconcentré dans sa phase intra-académique :

- nous tenons à dénoncer d'abord la contradiction qui consiste à reclasser des stagiaires ex-contractuel·les qui n'ont pas exercé dans le secondaire (mais dans le Supérieur par exemple) sans leur accorder la bonification de 100 points des ex-contractuel·les ;
- plus généralement, nous ne pouvons que constater les difficultés persistantes pour muter et d'obtenir un poste en établissement cette année encore, pour nombre de disciplines le mouvement est quasi inexistant dans certaines zones de l'académie.

D'où notre revendication réitérée d'avoir la possibilité de transformer les IMP en décharges horaires, ce qui aurait une incidence positive importante sur les BMP, les postes à complément de service, et les HSA.

Concernant les postes à complément de service, la bonne gestion des deniers publics ne saurait se réduire à un exercice purement comptable. Et nous ne pouvons cautionner des affectations même à l'année sur un couplage "collège/lycée" compte tenu des difficultés prévisibles de la mise en oeuvre de la Réforme du collège à la rentrée prochaine.

Au sujet des HSA, nous nous félicitons de l'annulation par le Conseil d'Etat de la circulaire du 29/04/2015, relative aux obligations de service des personnels d'enseignement du second degré, qui conduisait à pouvoir imposer non pas une heure mais une heure et demi supplémentaire. Nous continuons à exiger un plafonnement du recours aux heures supplémentaires qui, certes étaient pour les collègues un moyen de ne pas perdre de pouvoir d'achat.

Sur ce point nous ne pouvons que nous féliciter des conséquences de l'accord PPCR signé par la CFDT, qui va permettre de revaloriser l'ensemble des grilles de salaires, de pouvoir progresser tous au même rythme et accéder ainsi au deuxième grade, voire à un troisième sous conditions.

Un effort budgétaire estimé par la cour des comptes à 5 milliards d'euros en 2020 !

Mais ce premier pas doit encore être accompagné de la réforme de l'évaluation professionnelle des enseignants. Nous rappelons notre revendication d'une évaluation connectée sur de la formation et de l'accompagnement plutôt que sur des enjeux de carrière.

Enfin, nous remercions tout particulièrement les personnels du Rectorat pour la rapidité et l'efficacité de leur travail préparatoire à cette FPMA.